

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, Petro-Canada existera-t-elle encore? Bien sûr que oui! Existera-t-elle toujours exactement sous la même forme qu'aujourd'hui? C'est à la Chambre d'en décider. Va-t-elle continuer à servir le Canada? Certainement. Le député reconnaîtra sans doute, avec le recul, que la privatisation de la société de Havilland, par exemple, sert les intérêts du Canada et crée un plus grand nombre d'emplois, comme dans le cas de Canadair, à Montréal. Ce sont là d'excellents exemples de mesures auxquelles l'opposition s'est opposée et qui nous ont apporté la croissance économique et la prospérité.

M. Tobin: Avec sa manie de tout vouloir privatiser, le premier ministre va obliger les Canadiens à s'agenouiller devant l'OPEP. Le gouvernement a renoncé à la sécurité d'approvisionnement et à utiliser Petro-Canada pour faire en sorte que les consommateurs canadiens paient leur essence un prix équitable.

• (1420)

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE NE PAS VENDRE LA SOCIÉTÉ

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, comme les électeurs n'ont certainement pas mandaté le gouvernement pour vendre Petro-Canada, le premier ministre peut-il s'engager aujourd'hui même à ne prendre aucune initiative en ce sens tant qu'il n'aura pas eu l'occasion de soumettre la question aux Canadiens à l'occasion d'une élection?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons mené une campagne très énergique sur la question de la privatisation et de la révision des instruments qui doivent servir la politique nationale. Comme je l'ai dit sans équivoque, nous ne voulons pas que les entreprises financées au moyen des deniers publics fassent un travail qui devrait être effectué par le secteur privé.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le parti libéral doit se décider. Est-ce le parti libéral traditionnel de Saint-Laurent ou de King ou est-ce le parti libéral de Broadbent et du reste de la bande que nous avons devant nous?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES ACHATS DE PÉTROLE BRUT—LA DEMANDE D'INFORMATIONS D'UN OFFICE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. La Société Petro-Canada a dit à l'office des services publics de la Nouvelle-Écosse qu'elle devrait peut-être abandonner ses activités dans cette province si elle était forcée de lui révéler publiquement certaines informations sur les achats de pétrole brut, comme elle l'exige. Au lieu d'inciter les Canadiens à perdre entièrement confiance dans Petro-Canada, pourquoi le gouvernement ne suit-il pas la recommandation de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce et ne profite-t-il pas de l'occasion que lui offre cette société pour essayer de mettre de l'ordre dans ce secteur et d'y susciter une saine concurrence?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le mandat de Petro-Canada est défini par la loi qui a été votée par ce Parlement. La Loi indique clairement que les activités, les normes de commerce de Petro-Canada sont les normes acceptables à l'ensemble du milieu du commerce de ce pays. Il n'appartient pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'intervenir sur un point ou un autre chaque jour, c'est la responsabilité de Petro-Canada, et c'est ainsi que l'a voulu le Parlement dans un projet de loi qui a été présenté et voté par la majorité du parti libéral.

D'ailleurs, contrairement à ce qu'un chef du parti libéral laissait entendre à Toronto en fin de semaine, il n'appartient pas et ce n'est pas la responsabilité de Petro-Canada de jouer dans la question des prix de l'essence au Canada. Ce n'est pas dans son mandat du tout, absolument pas. Je vous prie de retourner à la Loi, de retourner aux directives que votre gouvernement à l'époque a données à Petro-Canada. Jamais, ni dans la Loi ni dans aucune directive ces questions-là n'ont été avancées par l'ancien gouvernement libéral pas plus d'ailleurs que par le nôtre. Il y a des méthodes de commerce au pays, et c'est à l'intérieur de ces méthodes et de ces normes que Petro-Canada doit agir. C'est cela que dit la Loi et c'est cela qui se passe.

[Traduction]

LE RÔLE DE PETRO-CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est le gouvernement qui a modifié les pratiques de Petro-Canada. Le gouvernement approuve en fait que la société fasse du chantage auprès des Néo-Écossais et leur cache des informations qu'ils ont le droit de recevoir. Pourquoi le gouvernement ne renonce-t-il pas à l'idée saugrenue de privatiser Petro-Canada et n'essaie-t-il pas tout simplement de favoriser la concurrence dans le secteur?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député fait là une démagogie de bas étage. La responsabilité de Petro-Canada, y compris en Nouvelle-Écosse, c'est d'abord et avant tout de respecter l'ensemble des lois du gouvernement canadien et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il appartient au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, si ce dernier croit que Petro-Canada ne respecte pas la Loi, de faire en sorte que la Loi soit respectée.

[Traduction]

LE MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi, à Calgary, le ministre des Finances a déclaré qu'il fallait privatiser Petro-Canada car elle ne jouait plus aucun rôle sur le plan de la politique publique. Le premier ministre se souvient sans doute qu'immédiatement après son arrivée au pouvoir, son gouvernement a confié un nouveau mandat à Petro-Canada en modifiant ses objectifs. Le président de Petro-Canada lui-même a déclaré dans le rapport annuel de 1984 que le gouvernement a modifié son rôle, lui a confié un nouveau mandat et que désormais, Petro-Canada devra «agir comme une entreprise commerciale», c'est-à-dire en maximisant ses bénéfices.